



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 85129

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes lors de leur formation d'aide puéricultrice. Pour accéder à cette formation, il est obligatoire d'être accepté par une structure (crèches, structures de la petite enfance) au sein de laquelle les élèves effectuent un stage de plusieurs mois. Même s'il existe différentes formations, le programme de la formation est commun. La formation se partage entre des stages cliniques et des modules de formation théoriques. Or des candidates, qui ont obtenu leur examen, ne parviennent pas à poursuivre leur formation, dans la mesure où elles ne trouvent aucun établissement qui puisse les accueillir pour réaliser leur stage. Aussi, ne faudrait-il pas prendre des mesures pour inciter les organismes à prendre des stagiaires. Sans cela, il y a un risque dans un premier temps de décourager des vocations et à plus long terme une pénurie de ces professionnels dans quelques années.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85129

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5317

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)